

Sous la Présidence du Maire, Sylvain WASERMAN.

Présents : / ARBOGAST Guy / BARON Sylvie // LIBERT Christian / LOEWENGUTH Frédéric / MERKLING Monique / PRIM Josette / SCHOTT Daniel / RABET Isabelle. / RIEHL Julien / SCHWEYER Chantal.

Absents avec procuration : BAILLEUX Yves / DIETRICH Annick

Absent excusé : FREYSZ Philippe

Absent : ERTZ Jacques

1e point : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 03 AVRIL 2017

2e point : Adjudications des marchés de maîtrise d'ouvrage ; rue des seigneurs et route de Furdenheim.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie en mairie de Quatzenheim le lundi 22/05/17 à 17H30 en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la rue des Seigneurs (lot 1) et le réaménagement de la route de Furdenheim (lot 2).

Pour chaque lot, cette consultation est une procédure adaptée passée en application de l'article 27 du Code de la Commande Publique.

Une analyse détaillée en fonction des critères suivants et définis dans le règlement de consultation a été réalisée par l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique :

1 - Valeur technique de l'offre (60%) :

1.1 - Adéquation des moyens humains aux besoins de l'étude, qualifications et expériences des intervenants

1.2 - Méthodologie proposée pour la réalisation des différentes missions et développement de la prise en compte des enjeux du programme

2 - Prix des prestations (40%) :

Note = Prix le plus faible de toutes les offres/Prix proposé par le candidat

Après discussion, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au bureau d'études TOPOS pour les lots 1 et 2.

3e point : Acquisition par la commune de deux parcelles agricoles

Le conseil municipal est amené à approuver l'acquisition de deux parcelles de terrains agricole référencées au cadastre propriétés de Madame **REYSS Danielle**

- Section 16 parcelle 145 superficie 4,76 ares

- Section 20 parcelle 194 superficie 7,44 ares

Le conseil municipal est amené à autoriser Monsieur Christian Libert, 1er adjoint à signer et à authentifier les actes d'acquisitions en la forme d'actes administratifs à transmettre au livre foncier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, Approuve l'acquisition au prix de 160 euros l'are (prix moyen de vente terres agricoles) de ces deux parcelles, Autorise Monsieur le 1er adjoint à signer et à authentifier les actes d'acquisition en la forme administrative.

4e point : Adoption validation plans de travaux de réaménagements urbains route de Furdenheim et pour la partie entre Quatzenheim et Furdenheim et Demande de subvention dans le cadre du cadre contrat de ruralité pour ces projets.

Dans le cadre du réaménagement de la route de Furdenheim, le conseil municipal est amené à approuver la demande de subvention faite auprès de l'État dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public – contrat de ruralité. Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à demander la participation à hauteur de 50% du coût de la création de la piste cyclable à Monsieur le Sous-Préfet, soit une participation de 67 396€.

5e point : Délégation signatures tous domaines au 1er adjoint au maire pour une durée de 1 mois

Délégation temporaire du maire au 1er adjoint

Le Maire de la Commune de QUATZENHEIM expose son absence aux fonctions de maire du 22 mai 2017 au 19 juin 2017 et demande l'accord du conseil municipal présent pour l'attribution de ses pouvoirs à monsieur Libert 1^{er} adjoint au Maire durant cette période.

- Vu les articles L. 2122-18 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°11/2014, désignant par Election le conseil municipal du Maire et des Adjointes
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°12/2014, déléguant au maire certaines de ses attributions pour la durée du mandat,

M. LIBERT Christian, 1er adjoint désigné, comme chargé en matière d'urbanisme est chargé par le Maire et habilité à décider concurremment avec ce dernier dans les toutes les fonctions et missions relatives aux questions liées à l'instruction et à la délivrance des actes décisionnels dans tous domaines

M. LIBERT Christian se voit attribuer délégation de fonction pour toutes missions concernant les décisions à prendre pour la Commune de Quatzenheim.

– Délégation est également donnée à M. Christian LIBERT adjoint de signer par certificat électronique de façon dématérialisée ou physiquement tous les documents, courriers et autorisations liés pour tous domaines, dont les actes notariés dans le cadre d'achat-vente de biens immobiliers ou mobiliers communaux.

Ces délégations sont concédées pour la période du 22 mai 2017 au 19 juin 2017.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte cette proposition à l'unanimité.

6e point : Divers :

AJOUT D'UN POINT AVEC DELIBERATION, Le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour, le conseil municipal après en avoir délibéré accepte cette proposition à l'unanimité

Une délégation de pouvoir de signature exceptionnelle doit être accordée par le conseil municipal et le maire de Quatzenheim, Sylvain WASERMAN, à l'un des collaborateurs de maître BOESHERTZ notaire à Drulingen, pour la signature de l'acte de vente de l'ancien atelier communal en leurs locaux prévue le mercredi 24 mai 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde à l'unanimité le pouvoir temporaire de signature en lieu et place du maire, pour l'affaire susvisée.

Fin du conseil à 20h00